



Assemblée générale

Distr. générale
7 octobre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 80 de l'ordre du jour

Programme d'assistance des Nations Unies pour l'enseignement, l'étude, la diffusion et l'amélioration de la compréhension du droit international

Programme d'assistance des Nations Unies pour l'enseignement, l'étude, la diffusion et l'amélioration de la compréhension du droit international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution 65/25 de l'Assemblée générale, le présent rapport rend compte de la mise en œuvre, en 2011, du Programme d'assistance des Nations Unies pour l'enseignement, l'étude, la diffusion et l'amélioration de la compréhension du droit international et fournit des directives et des recommandations en vue de l'application du Programme pendant l'exercice biennal 2012-2013.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Exécution du Programme d'assistance en 2011	3
A. Bureau des affaires juridiques	3
B. Office des Nations Unies à Genève	14
III. Directives et recommandations relatives à l'exécution du Programme d'assistance pour la période 2012-2013	14
IV. Incidences administratives et financières de la participation de l'ONU au Programme d'assistance	16
A. En 2011	16
B. En 2012-2013	16
V. Réunions du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies pour l'enseignement, l'étude, la diffusion et l'amélioration de la compréhension du droit international	17
A. Composition du Comité consultatif	17
B. Examen du rapport du Secrétaire général par le Comité consultatif à sa quarante-sixième session	17
 Annexe	
Adresses URL des sites Web cités dans le rapport et administrés par le Bureau des affaires juridiques	19

I. Introduction

1. Par sa résolution 65/25, l'Assemblée générale a autorisé de nouveau le Secrétaire général à exécuter en 2011 les activités exposées dans son rapport sur le Programme d'assistance des Nations Unies pour l'enseignement, l'étude, la diffusion et l'amélioration de la compréhension du droit international (A/64/495), qui lui avait été soumis à sa soixante-quatrième session. Au paragraphe 21 de ladite résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-sixième session, un rapport sur l'exécution du Programme en 2011.

2. Le présent rapport porte sur l'exécution du Programme d'assistance en 2011, selon les directives et recommandations qui figuraient dans le rapport que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-quatrième session. Il rend compte des activités que le Bureau des affaires juridiques de l'ONU a menées dans le cadre du Programme.

II. Exécution du Programme d'assistance en 2011

A. Bureau des affaires juridiques

3. Les activités du Bureau des affaires juridiques sont présentées dans la page Internet relative au droit international (<http://www.un.org/law>). Il est possible, par le biais de cette page Web, d'accéder aux sites Internet du Bureau qui sont mentionnées dans le présent rapport (voir liste en annexe).

4. Comme les années précédentes, le Bureau des affaires juridiques a accueilli des stagiaires et les a affectés à différentes divisions pour qu'ils participent à leurs activités. Le Bureau choisit les stagiaires et détermine la durée et le type de la formation que chacun doit recevoir, et les affecte à des projets en tenant compte de ses besoins propres ainsi que de leurs intérêts et de leurs qualifications particuliers. La Division de la codification du Bureau a aussi accueilli et affecté à ses travaux des assistants de recherche de troisième cycle. La Division coopère, en outre, avec des institutions universitaires pour l'établissement d'études du *Répertoire de la pratique des organes des Nations Unies* (A/65/214). Les stagiaires internes et externes ainsi que les assistants de recherche prennent à leur charge toutes leurs dépenses.

1. Division de la codification

Activités

5. La Division de la codification est responsable de l'exécution du Programme d'assistance. La Division accomplit diverses fonctions, comme l'établissement des rapports du Secrétaire général ainsi que le service du Comité consultatif et de la Sixième Commission pour le point connexe de l'ordre du jour. Elle administre en outre le site Web du Programme d'assistance.

Programme de bourses de perfectionnement en droit international

6. Dans le cadre du Programme d'assistance, le Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international offre aux juristes des pays en développement ou en décollage économique la formation la plus complète dans le domaine du droit international. Les boursiers assistent à des cours à l'Académie

de droit international de La Haye et à des séminaires spéciaux organisés par la Division qui couvrent une vaste gamme de questions de droit international. Des visites d'étude sont aussi organisées pour les participants.

7. Le Programme de bourses s'est déroulé à La Haye (Pays-Bas) du 4 juillet au 12 août 2011¹. Au total, 20 boursiers (9 hommes et 11 femmes) ainsi que 2 participantes autofinancées y ont pris part².

8. Les cours à l'Académie de La Haye ont porté notamment sur les sujets suivants : « À quelles conditions l'universalité du droit international est-elle possible? » (Monique Chemillier-Gendreau, professeur émérite de l'Université Paris VII); « La protection des intérêts généraux dans la communauté internationale » (cours général) (Giorgio Gaja, professeur à l'Université de Florence); « Les évolutions des opérations de maintien de la paix des Nations Unies » (Jorge Cardona Lorens, professeur à l'Université de Valence); « La sécession des États » (John Dugard, professeur à l'Université de Pretoria); « L'interprétation du droit international : aspects théoriques et philosophiques » (Denis Alland, professeur à l'Université Paris II); « Perspectives chinoises contemporaines sur le droit international » (Hanqin Xue, juge à la Cour internationale de Justice); « L'influence de la multiplication des juridictions internationales sur l'application du droit international » (Massimo Iovane, professeur à l'Université de Naples « Federico II »); et « Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et l'universalité des droits de l'homme » [Zdzislaw Kedzia, professeur à l'Université Adam Mickiewicz (Poznań)].

9. Les séminaires spéciaux organisés par la Division de la codification comprenaient notamment : « Introduction au droit international » et « Le droit conventionnel » (Olivier Corten, professeur à l'Université libre de Bruxelles); « La juridiction de l'État » (Christopher Greenwood, juge à la Cour internationale de Justice); « La responsabilité de l'État » et « Le règlement pacifique des différends » (Kenneth Keith, juge à la Cour internationale de Justice); « La codification et le développement progressif du droit international » (Pierre Bodeau-Livinec, professeur à l'Université Paris VIII); « Le droit international de l'environnement » (Laurence Boisson de Chazournes, professeur à l'Université de Genève); « Le droit de la mer » (Tullio Treves, juge au Tribunal international du droit de la mer et professeur à l'Université de Milan); « Les règles de droit international régissant l'usage de la force » et « Le droit à l'autodétermination dans le droit international » (Abdulqawi Yusuf, juge à la Cour internationale de Justice); « Le droit pénal international » (Roger O'Keefe, Directeur adjoint du Lauterpacht Centre for International Law et maître de conférences en droit à l'Université de Cambridge); « Le droit commercial international » (Donald McRae, membre de la Commission du droit international, et Hyman Soloway, professeur à l'Université d'Ottawa);

¹ Le Programme de bourses s'est déroulé en langue anglaise en 2011 et se déroulera en langue française en 2012.

² Trois cent vingt-deux demandes en provenance de 106 États Membres avaient été reçues. Les 19 boursiers étaient originaires des pays ci-après : Albanie, Botswana, Cambodge, Chine, Costa Rica, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Grenade, Guatemala, Inde, Kenya, Népal, Nigéria, Ouganda, Philippines, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie et Vanuatu. En outre, une bourse a été accordée à un candidat palestinien. Les deux participantes autofinancées provenaient de la République bolivarienne du Venezuela et de l'Union africaine. (Malheureusement, un participant n'a pas assisté au Programme et n'a pas averti la Division à temps pour permettre à celle-ci de le remplacer par un autre candidat.)

« Le droit international des droits de l'homme » (Bertrand Ramcharan, ancien Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme par intérim (2003-2004) et ancien professeur et premier titulaire de la chaire de droit international des droits de l'homme à l'Institut universitaire de hautes études internationales, Genève); « Le droit international humanitaire » (Thomas Graditzky, Comité international de la Croix-Rouge); « Les organisations internationales » et « Le maintien de la paix dans le droit international » (Makane Moïse Mbengue, chargé de cours à l'Université de Genève); « La circulation des personnes » (Steven Wolfson, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) et « Le droit diplomatique et consulaire » (Eileen Denza, ancienne professeur au University College de Londres).

10. Des visites d'étude ont été organisées pour les participants à la Cour internationale de Justice, avec des séances d'information par le Greffier, Philippe Couvreur, le Chef du Département de l'information, Andreï Poskakoukhine; à la Bibliothèque du Palais de la Paix, avec des séances d'information par les bibliothécaires spécialistes des références Candice Alihusain et Otto Spijkers; à la Cour pénale internationale, avec des séances d'information par le Second Vice-Président, Hans-Peter Kaul, le Procureur, Luis Moreno Ocampo, le Greffier adjoint, Didier Preira, et le Directeur du secrétariat de l'Assemblée des États parties, Renan Villacis; à la Cour permanente d'arbitrage, avec un exposé du Conseiller juridique Epaminontas Triantafilou; et à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, avec un exposé du Conseiller juridique Santiago Oñate Laborde. Le Secrétaire général de l'Académie de droit international de La Haye, le professeur Yves Daudet, a aussi rencontré les boursiers.

11. La Division de la codification a rassemblé et étudié les documents juridiques recommandés par les intervenants. Elle a utilisé son programme de publication assistée par ordinateur pour produire les huit volumes de documents pédagogiques publiés sur papier. Des CD-ROM ont également été fournis pour permettre aux participants des pays en développement d'effectuer plus facilement des recherches électroniques.

12. Au paragraphe 1 a) de sa résolution 65/25, l'Assemblée générale a autorisé de nouveau le Secrétaire général à octroyer des bourses, dont le nombre serait fonction des ressources globales du Programme d'assistance, à des candidats qualifiés de pays en développement nommés par leur gouvernement ou des institutions universitaires ou autres pour participer au Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international en 2011.

13. Depuis 2010, la Division de la codification a mené le Programme de bourses à La Haye, mesure d'économie nécessaire pour augmenter le nombre de bourses (voir A/65/514, par. 12). En conséquence, les fonds prévus au budget ordinaire ont été suffisants pour attribuer 19 bourses en 2010 et autant en 2011, contre 12 en 2009. Tant qu'elle disposera des ressources nécessaires, la Division de la codification continuera de se charger de toutes les tâches liées à l'organisation et à l'administration du Programme de bourses.

14. Pour réaliser davantage d'économies, la Division de la codification a invité les universités, les institutions et les organisations ainsi que les particuliers à verser au Programme de bourses des contributions volontaires (en espèces ou en nature) ou à aider à son exécution de toute autre manière, conformément au paragraphe 18 de la résolution 65/25. Le Greffe de la Cour internationale de Justice a fourni au Programme de bourses des bureaux et du matériel de bureau ainsi qu'un soutien

administratif et logistique essentiel. L'Académie de droit international de La Haye a offert aux boursiers des frais d'inscription réduits. La Fondation Carnegie a fourni une salle de séminaire ainsi que des bureaux et des équipements connexes pour le personnel de la Division de la codification et les conférenciers. Le Comité international de la Croix-Rouge et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont pris à leur charge tous les coûts liés à la participation au Programme de bourses de leurs conférenciers respectifs. Enfin, divers éditeurs et revues spécialisés dans le droit ont accordé gracieusement la permission d'utiliser des articles scientifiques dans le matériel pédagogique préparé pour les participants du Programme de bourses³.

Cours régionaux de droit international

15. La Division de la codification est également responsable de l'organisation de cours régionaux de droit international. Ces cours proposent une formation de haute qualité dispensée par des érudits et des praticiens éminents sur une large gamme de sujets fondamentaux du droit international de même que sur des sujets spécifiques présentant un intérêt particulier pour les pays en développement d'une région donnée. Compte tenu du nombre limité de participants qui peuvent bénéficier du Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international les cours régionaux représentent un mécanisme important pour étendre les possibilités de formation de jeunes juristes de pays en développement en matière de droit international dans le cadre du Programme d'assistance. Ils permettent aussi aux participants de se concentrer sur les questions contemporaines de droit international qui intéressent leur région en vue de promouvoir une meilleure compréhension de ces questions et la coopération à leur sujet.

³ La Division de la codification tient à exprimer ses remerciements aux auteurs (L. Bartels, D. Bodansky, L. Boisson de Chazournes, I. Brownlie, A. Carty, B. S. Chimni, T. Christakis, W. Davey, C. de Visscher, K. Del Mar, E. Duruigbo, R. Falk, A. Farmer, T. Franck, T. Gazzini, R. Goldman, C. Gray, C. Heyns, K. Hnatt, J. Jackson, K. Keith, M. Killander, J. Klabbbers, M. Kohen, R. Lukes, M. M. Mbengue, D. McKeever, D. McRae, M. Mutua, R. O'Keefe, N. Ochoa-Ruiz, J. Oloka-Onyango, B. Ramcharan, N. Ronzitti, E. Salamanca-Aguado, R. Steinberg, A. Sykes, C. Tams, the Stanley Foundation, T. Treves, M. Weller, B. Weston, R. Wilde, E. Wilmschurst, M. Wood), aux revues spécialisées (*American Journal of International Law*, *American University International Law Review*, *Australian Yearbook of International Law*, *Berkeley Journal of International Law*, *Chinese Journal of International Law*, *European Journal of International Law*, *Fordham International Law Journal*, *George Washington International Law Review*, *Human Rights Quarterly*, *Journal of Conflict and Security Law*, *Journal of International Criminal Justice*, *Journal of International Economic Law*, *Journal of World Trade*, *Leiden Journal of International Law*, *Michigan Journal of International Law*, *New York University Journal of International Law and Politics*, *New Zealand Yearbook of International Law*, *Nordic Journal of International Law*, *Recueil des cours*, *Singapore Yearbook of International Law*, *Third World Legal Studies*, *UCL Human Rights Review*, *University of Chicago Law and Economics Working Paper Series*, *Vanderbilt Journal of Transnational Law*) et aux éditeurs (American Society of International Law; Sandra Day O'Connor College of Law [Arizona State University]; Centre de droit international et de droit public [faculté de droit, Australian National University]; Berkeley Law [University of California, Berkeley]; Brill Academic Publishers; Cambridge University Press; Chatham House; Johns Hopkins University Press; Martinus Nijhoff Publishers; Université nationale de Singapour; Oxford University Press; A. Pedone; Hart Publishing Ltd; l'UNESCO; la faculté de droit de l'Université de Canterbury; la faculté de droit de l'Université de Valparaiso; Wolters Kluwer Law & Business) pour l'utilisation de travaux de recherche à des fins d'enseignement en tant que matériel pédagogique du Programme d'assistance.

16. Pour la première fois en 10 ans, un cours régional de droit international destiné à des avocats originaires de pays d'Afrique a été organisé du 7 au 25 février 2011, à Addis-Abeba⁴. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a mis des salles de conférences, des bureaux, du matériel et une assistance administrative à la disposition de la Division de la codification et des intervenants. L'Union africaine a quant à elle versé une contribution volontaire de 20 000 dollars. Le cours a réuni 32 personnes au total (18 hommes et 14 femmes)⁵.

17. Les séminaires de ce cours régional portaient sur les thèmes suivants : « Introduction au droit international », « Responsabilité des États » et « Règlement pacifique des différends » (S. McCaffrey, ancien membre de la Commission du droit international); « Droit international humanitaire » (U. Kadam, Comité international de la Croix-Rouge); « Droit commercial international » (M. M. Mbengue, maître de conférences, faculté de droit de l'Université de Genève); « Droit pénal international » (S. H. Song, Président de la Cour pénale internationale); « Droit de la mer » (T. Treves, juge au Tribunal international du droit de la mer et professeur à l'Université de Milan); « Droit international des droits de l'homme » (B. Ramcharan, ancien Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme par intérim (2003-2004) et ancien professeur et titulaire suisse de la chaire de droit international des droits de l'homme à l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève); « Droit des réfugiés » (M. J. Medina et S. Panchoe, Haut-Commissariat pour les réfugiés); « L'importance du droit international en Afrique au XXI^e siècle » et « L'usage de la force » (A. A. Yusuf, juge à la Cour internationale de Justice); et « Droit international de l'environnement » (E. Brown Weiss, professeur Francis Cabell Brown de droit international et ancienne Présidente du Groupe d'inspection indépendant de la Banque mondiale au Georgetown University Law Center). Les boursiers ont également entendu des exposés sur « Les travaux de la Sixième Commission de l'Assemblée générale » (R. Nega, Vice-Président de la Sixième Commission); « Codification et développement progressif du droit international » (V. Morris, administrateur général juriste, Division de la codification, Bureau des affaires juridiques de l'ONU); et « Recherche en droit international » (H. Abdel Ghany, juriste adjoint de 1^{re} classe, Division de la codification, Bureau des affaires juridiques).

18. Une visite d'études a été organisée à l'Union africaine, au cours de laquelle des responsables de l'organisation ont présenté les conférences suivantes : « L'Union africaine en quelques mots » (B. Kioko, conseiller juridique), « Le système africain des droits humains et des peuples » (H. S. Salah, expert des droits de l'homme), et « L'architecture africaine de la paix et de la sécurité » (A. M. Kambudzi, Secrétaire du Conseil de paix et de sécurité).

19. La Division de la codification a rassemblé et étudié les documents juridiques recommandés par les intervenants. Elle a utilisé son programme de publication assistée par ordinateur pour produire les trois volumes de documents pédagogiques publiés sur papier. Des CD-ROM ont également été fournis pour permettre aux

⁴ Le cours a été dispensé en anglais.

⁵ Soixante-dix-neuf candidatures au total ont été reçues de 32 États membres de l'Union africaine. Les 32 participants ont été sélectionnés dans les pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Namibie, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sierra Leone, Soudan, Zambie et Zimbabwe. Des participants de l'Union africaine et du Bureau des Nations Unies au Burundi ont aussi participé au cours.

participants des pays en développement d'effectuer plus facilement des recherches électroniques.

20. Malgré la demande croissante de formation dans le domaine du droit international, aucun cours régional n'a pu être organisé de manière régulière faute de ressources financières suffisantes et aucun État Membre n'a pu servir de pays hôte conformément aux procédures de l'ONU.

21. La Division de la codification continue d'examiner différentes options pour relancer cette importante activité de formation, y compris la possibilité d'identifier des lieux appropriés pour l'organisation régulière de ces cours en Afrique, en Asie et en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le Gouvernement éthiopien a fait part de sa volonté d'accueillir des cours régionaux, donnés en anglais ou en français. La Division de la codification organisera un cours régional de droit international à la CEA à Addis-Abeba du 6 février au 2 mars 2012 (en français) si elle reçoit les fonds nécessaires. Malgré la demande que le Secrétaire général a envoyée aux États Membres le 8 avril 2011 en application de la résolution 65/25 de l'Assemblée générale, une seule contribution volontaire a été reçue pour le financement des cours régionaux (voir par. 57 ci-dessous). Le Gouvernement thaïlandais s'est dit disposé à accueillir un stage régional pour l'Asie en 2012. Le Gouvernement mexicain a indiqué qu'il voudrait bien accueillir un stage régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2013. L'Académie de droit international de La Haye a fait savoir qu'elle souhaitait étendre à des cours régionaux sa coopération avec la Division de la codification dans le cadre du Programme de bourses.

Médiathèque de droit international des Nations Unies

22. La Médiathèque de droit international des Nations Unies a été créée par la Division de la codification pour répondre à la demande de formation en droit international qui va croissant, le nombre de demandeurs augmentant et les secteurs de la société représentés par les juristes demandant une formation étant de plus en plus larges. La Médiathèque confère à l'Organisation des Nations Unies la capacité de dispenser, à l'échelle mondiale, une formation de haute qualité à un prix relativement bas. Toute personne ou institution située n'importe où dans le monde peut accéder gratuitement en ligne à la Médiathèque. Dans le cadre de ses activités de diffusion, la Division de la codification a présenté des exposés sur la Médiathèque à l'Union africaine en Éthiopie, à la Société chinoise de droit international, à la Société asiatique de droit international, à l'Université de l'amitié entre les peuples de Russie et à l'Académie russe de justice en Fédération de Russie⁶. Des utilisateurs de 191 États Membres ont accédé à la Médiathèque.

23. La Médiathèque est un centre virtuel de formation et de recherche. Près de 300 professeurs de pays et de systèmes juridiques différents contribuent à ses trois piliers, à savoir la série des conférences, les archives historiques et la bibliothèque de recherche.

24. La série des conférences compte près de 220 conférences données par d'éminents érudits et praticiens de droit international de divers pays et systèmes juridiques sur une vaste gamme de sujets de droit international. Les conférences sont enregistrées dans l'une des langues officielles de l'Organisation. Par ailleurs,

⁶ Des présentations similaires ont été faites précédemment en Chine, aux États-Unis d'Amérique, au Japon, au Mexique, aux Pays-Bas, en Suède et en Ukraine.

34 de ces conférences ont été interprétées dans les autres langues officielles pour en élargir le public mondial. La plupart des conférenciers se rendent à New York à leurs frais pour enregistrer leur conférence. Dans certains cas, les séances d'enregistrement sont organisées ailleurs pour faciliter la participation de conférenciers de pays et systèmes juridiques divers qui ne peuvent venir à New York⁷. La Division de la codification est responsable des aspects opérationnels et techniques de la série des conférences, y compris le développement du contenu de la série; les arrangements pratiques avec les conférenciers et les interprètes et les installations d'enregistrement; l'enregistrement audiovisuel et l'édition technique des cours et des interprétations; et le stockage et la préservation du matériel audiovisuel.

25. Les archives historiques constituent une ressource multimédia pour l'enseignement, l'étude et la recherche sur d'importants instruments juridiques qui couvrent une large variété de sujets relevant du droit international. Elles contiennent des notes d'introduction rédigées par des autorités éminentes sur ces instruments de même que les travaux préparatoires, les documents connexes et les supports audiovisuels établis par la Division de la codification. Les archives historiques contiennent 50 instruments juridiques couvrant la période de 1945 à 2007 et les travaux préalables à l'archivage de 50 instruments supplémentaires sont en cours. De nouveaux supports audiovisuels correspondant aux archives existantes ont été mis à disposition et d'autres supports ont été sélectionnés pour être conservés et numérisés.

26. La Division de la codification a réussi à préserver, à numériser et à diffuser une vaste quantité de supports audiovisuels relatifs à la négociation et à l'adoption de ces instruments juridiques, ce qui représente une ressource pédagogique exceptionnelle pour la promotion d'une meilleure compréhension du rôle de l'Organisation dans le développement et la codification progressifs du droit international. Il n'a toutefois pas été possible de traiter tout le matériel, notamment celui qui concerne les premières années de l'Organisation.

27. La bibliothèque de recherche fournit une vaste bibliothèque en ligne qui comprend : a) des traités; b) de la jurisprudence; c) des publications et des documents; et d) des textes de doctrine. La Division de la codification continue d'enrichir les diverses composantes de la bibliothèque de recherche en sélectionnant des supports pertinents, notamment des textes de doctrine écrits par des professeurs, et en sollicitant, lorsque cela est nécessaire, l'autorisation requise pour leur inclusion. Le propriétaire de « HeinOnline », W. S. Hein, continue à fournir un

⁷ Ces cours ont été enregistrés à l'Office des Nations Unies, à Genève; à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à Paris; à l'Organisation mondiale du commerce; au Centre de droit de l'Université de Georgetown, à Washington; à l'Université du Pacifique, à l'École de droit McGeorge, à Sacramento; au Centre Lauterpacht de Cambridge, Royaume-Uni; à la City University de Hong Kong, Hong Kong, Chine; à l'Université nationale de Singapour, Singapour; et à l'Université nationale de Séoul, Séoul; à l'Université des Nations Unies, Tokyo; au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, La Haye; à la Cour pénale internationale, La Haye; à l'Organisation internationale du Travail; à l'Académie russe de justice à Moscou et au Palais de la Paix. Par ailleurs, la faculté de droit de Columbia, la faculté de droit de Yale et la Fondation MacArthur ont fourni des copies d'enregistrements de conférences ou de discours pour qu'elles soient ajoutées à la série des cours de la Médiathèque. La Cour internationale de Justice a fourni un documentaire sur la Cour afin qu'il soit versé aux archives historiques de la Médiathèque.

appui important à la Bibliothèque en numérisant des textes de doctrine et en permettant leur accès, à titre gracieux, par le biais de la bibliothèque de recherche. La Division de la codification a également conclu un accord de licence avec Oxford University Press pour ajouter certaines publications ou des extraits à la bibliothèque de recherche.

28. Par ailleurs, la Division travaille actuellement à convertir au format Flash tous les supports audiovisuels actuels et futurs de la Médiathèque afin de se conformer aux nouvelles exigences technologiques du Département de l'information.

29. Comme cela a été noté lors de la présentation du programme pilote de la Médiathèque en 2007 et à plusieurs reprises ensuite, il s'agit d'une initiative majeure qui dépasse les ressources actuelles de la Division de la codification. Celle-ci ne pourra poursuivre le développement de la Médiathèque que si elle reçoit les fonds nécessaires. Quatre États Membres [Autriche (7 270 dollars), Norvège (35 680 dollars), République tchèque (938 dollars) et Thaïlande (3 000 dollars)] ont déjà versé une contribution volontaire pour soutenir la Médiathèque en réponse à la demande du Secrétaire général transmise aux États Membres le 8 avril 2011, en application de la résolution 65/25 de l'Assemblée générale (voir par. 57 ci-dessous).

Publications

30. La Division de la codification est responsable de la préparation d'un grand nombre de publications juridiques. Elle a poursuivi son programme de publication assistée par ordinateur, sous réserve des ressources disponibles, pour accélérer la publication de certains de ces ouvrages. On trouvera ci-après une liste des documents publiés depuis l'établissement du rapport précédent :

a) *Annuaire juridique des Nations Unies : Annuaire 2004* (arabe), *Annuaire 2005* (chinois) et *Annuaire 2006* (français). L'*Annuaire 2010* (anglais) a été publié sur papier et sur CD-ROM. Sous réserve des ressources disponibles, la Division de la codification envisage la possibilité de publier une édition spéciale de l'*Annuaire juridique* réunissant les avis juridiques qui n'ont pas encore été inclus dans l'*Annuaire*, dont la première édition date de 1963;

b) *Recueil des sentences arbitrales internationales* : Le volume 29 a été envoyé aux services de reproduction et les volumes 30 et 31 sont en cours de préparation;

c) *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies et Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* : Le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour résorber l'arriéré de publication de ces documents, conformément à la résolution 65/31 de l'Assemblée générale. Le statut de ces publications est décrit dans le rapport du Secrétaire général s'y rapportant (A/66/201);

d) *Annuaire de la Commission du droit international : Annuaire 2000*, volume II (première partie), (espagnol et français); *Annuaire 2001*, volume II (première partie), (anglais, espagnol, français et russe); *Annuaire 2002*, volume II (première partie), (anglais, espagnol et français), *Annuaire 2003*, volume I (français) et volume II (première partie) (anglais) et volume II (deuxième partie) (anglais, arabe et français); et *Annuaire 2004*, volume I (anglais);

e) *Commission du droit international et son œuvre* : Toutes les versions de la septième édition ont été publiées et la huitième est en cours;

f) *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice* : Les versions chinoise, espagnole, française et russe du troisième additif, qui couvre la période 2003-2007, ont été publiées et la version arabe est en cours de préparation. La Division de la codification a publié des versions électroniques préliminaires du résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice dans toutes les langues officielles de l'Organisation. Cela permettra une diffusion opportune d'informations sur les travaux de la Cour et facilitera l'accès à la jurisprudence la plus récente dans l'attente de la publication du cinquième volume de la série (qui couvre la période 2008-2012). En outre, la Division envisage de produire dans toutes les langues officielles des résumés similaires des arrêts, des avis consultatifs et des ordonnances de la Cour permanente de justice internationale, en coopération avec le Greffe de la Cour internationale de Justice;

g) *Instruments internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international* : La version russe de la troisième édition, établie en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime, a été publiée en 2011. La version chinoise a été envoyée aux services de reproduction;

h) *Série législative des Nations Unies* : La Division de la codification étudie la possibilité, sous réserve des ressources disponibles, de publier un ouvrage de cette série consacré à la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite, et qui pourrait constituer une compilation des décisions des cours, tribunaux et autres organes internationaux⁸.

Diffusion

31. En 1998, la Division de la codification a créé son premier site Web en vue de promouvoir, à l'échelle mondiale, la diffusion en ligne gratuite d'informations sur le droit international. La Division administre actuellement les 21 sites Web dont la liste figure en annexe.

32. La diffusion de publications et d'informations juridiques par Internet, de même que par d'autres médias électroniques, vise à compléter le nombre limité de tirages sans préjuger de la valeur unique des matériels imprimés pour la recherche et l'éducation juridiques, notamment dans les pays en développement. Ces supports sont fournis gratuitement par Internet pour promouvoir l'enseignement, l'étude, la diffusion et la compréhension plus large du droit international, en particulier pour les avocats des pays en développement.

2. Division des affaires maritimes et du droit de la mer

Activités

33. Les activités de renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer sont examinées au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer ». Les informations pertinentes figurent dans le rapport du Secrétaire général sur ce point de l'ordre du jour (A/66/70 et Add.1 et 2).

⁸ Voir A/62/62 et Add.1 et A/65/76.

Publications

34. Pendant la période à l'examen, la Division des affaires maritimes et du droit de la mer a publié les numéros 74 à 77 du *Bulletin du droit de la mer* et les numéros 33 et 34 de la *Circulaire d'information sur le droit de la mer*.

Diffusion

35. Le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer présente des informations sur presque tous les aspects des océans et du droit de la mer. Ces informations concernent notamment :

a) La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de 1982, l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, de 1994, et l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs (Accord sur les stocks de poissons de 1995), y compris la documentation sur la Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, sur les consultations informelles des États parties à l'Accord sur les stocks de poissons de 1995 et sur la Conférence d'examen de l'Accord;

b) La Commission des limites du plateau continental, l'Autorité internationale des fonds marins et le Tribunal international du droit de la mer;

c) Le règlement des différends, en particulier le choix de la procédure conformément à l'article 287 de la Convention de 1982 et les déclarations faites au titre de l'article 298, et les listes de conciliateurs, d'arbitres et d'experts;

d) Le Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales;

e) Les textes des traités de délimitation des frontières maritimes et des lois nationales concernant les zones maritimes;

f) Le renforcement des capacités et la formation.

3. Division du droit commercial international**Activités**

36. Les activités de renforcement des capacités menées dans le domaine du droit commercial international sont examinées sous le point de l'ordre du jour relatif à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI). Les informations utiles figurent dans le rapport de la CNUDCI sur sa quarante-quatrième session (A/66/17) et dans la note du Secrétariat sur la coopération et l'assistance techniques (A/CN.9/724).

Publications

37. Au cours de la période à l'examen, la Division du droit commercial international a publié les sommaires 94 à 111 du *Recueil de jurisprudence*

concernant les textes de la CNUDCI (CLOUT); un recueil de jurisprudence de la CNUDCI concernant la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises sur CD-ROM; un livre électronique contenant le texte de la Convention corrigé par le dépositaire et une note explicative révisée; un livret reproduisant le texte du *Guide pratique de la CNUDCI sur la coopération en matière d'insolvabilité internationale*⁹; un livre électronique reproduisant les débats du Congrès sur un droit moderne pour le commerce mondial, organisé à l'occasion de la quarantième session de la CNUDCI (Vienne, 9-12 juillet 2007); un recueil de textes juridiques de la CNUDCI sur CD-ROM; un rapport annuel sur la situation concernant l'adoption des conventions et lois types de la CNUDCI (A/CN.9/723); et la bibliographie de la CNUDCI (A/CN.9/722). Tous ces documents sont également disponibles en ligne sur le site Web de la CNUDCI.

Diffusion

38. Le site Web de la Commission présente des informations sur les textes de cet organe et ses travaux en cours, sur la jurisprudence concernant les textes émanant de la Commission, les archives et les résultats d'études et d'autres informations concernant le droit commercial international.

4. Section des traités

Activités

39. La Section des traités a organisé deux séminaires de formation au Siège de l'ONU, en décembre 2010 et avril 2011¹⁰, sur l'enregistrement des traités et la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire. Elle a également participé en octobre 2010, à Jakarta, à un cours de formation organisé par le Ministère des affaires étrangères indonésien, l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à l'intention de représentants d'États membres de l'AALCO. La cérémonie des traités de 2011, dont le thème était « Vers une participation et une mise en œuvre universelles », s'est tenue au Siège de l'Organisation du 20 au 22 septembre et les 26 et 27 septembre 2011.

Publications

40. Depuis le rapport précédent, les publications suivantes ont été établies :

a) *Recueil des Traités des Nations Unies* : 61 volumes ont été soumis pour publication en application de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies;

b) *Index cumulatif du Recueil des Traités des Nations Unies* : Le quarante-quatrième numéro en anglais et en français a été publié sur support papier et en version électronique sur le site Web du *Recueil des Traités des Nations Unies*¹¹;

⁹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.10.V.6.

¹⁰ Le séminaire de formation d'avril 2011 a été organisé en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche.

¹¹ Voir <http://treaties.un.org>.

c) *Relevé mensuel des traités et accords internationaux* : Plusieurs numéros ont été publiés conformément à l'article 13 du Règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte des Nations Unies;

d) Les publications *Cérémonie des traités de 2010* et *Cérémonie des traités 2011* sont parues en anglais et en français, et des versions électroniques sont accessibles en ligne sur le site Web de la Section des traités.

Diffusion

41. Le site Web de la Collection des traités des Nations Unies a été mis à jour et propose désormais une vaste gamme d'outils de recherche et de consultation des documents juridiques. Des informations sur les volumes du *Recueil des Traités des Nations Unies* publiés, sur les formalités conventionnelles et les ouvrages connexes publiés ont été diffusées sur le site Web et communiquées par courrier électronique. En outre, la base de données sur les traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général, notamment sa version en ligne, a été mise à jour quotidiennement et on peut consulter ou télécharger des pages Web et des documents en format PDF. Le site Web de la Section des traités fournit également des informations sur les séminaires de formation, la cérémonie annuelle des traités et tous les événements spéciaux et met à disposition des versions électroniques de ses publications.

5. Diffusion des publications juridiques des Nations Unies

42. Conformément au paragraphe 64 du rapport du Secrétaire général sur le Programme d'assistance soumis à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale (A/64/495) et au paragraphe 1 du dispositif de la résolution 65/25 de l'Assemblée générale qui a autorisé de nouveau sa mise en œuvre, des exemplaires des publications juridiques de l'ONU parues en 2011 ont été distribués aux organismes des pays en développement déjà bénéficiaires du Programme et à d'autres institutions d'un certain nombre de pays, en particulier de pays en développement, pour lesquels ces publications ont été demandées par les États Membres concernés. En outre, la W. S. Hein Company a fait don à la bibliothèque de l'Union africaine d'une collection d'*Annuaire de la Commission du droit international*.

B. Office des Nations Unies à Genève

43. Le Séminaire de droit international est examiné au titre du point de l'ordre du jour relatif à la Commission du droit international. Les informations pertinentes figurent dans le rapport de la Commission du droit international (A/66/10).

III. Directives et recommandations relatives à l'exécution du Programme d'assistance pour la période 2012-2013

44. On trouvera dans les paragraphes suivants un exposé des recommandations demandées par l'Assemblée générale au paragraphe 22 du dispositif de sa résolution 65/25. Pour formuler ces directives et ces recommandations, il a été tenu compte du fait que, ces dernières années, l'Assemblée n'avait pas prévu de nouveaux crédits au

budget pour le Programme, mais entendait financer ces activités à l'aide des crédits approuvés et des contributions volontaires.

45. Le Bureau des affaires juridiques poursuivra dans la mesure du possible les activités qu'il mène actuellement dans le cadre du Programme avec les ressources disponibles.

46. Le Bureau des affaires juridiques continuera de sélectionner et d'affecter les stagiaires internes, les stagiaires externes et les assistants de recherche dans ses différentes divisions, en tenant compte des besoins du Bureau et des qualifications des candidats, ainsi que des principes de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes.

47. La Division de la codification doit en principe assurer les fonctions décrites dans le présent rapport, compte tenu des ressources disponibles.

48. *Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international* : 20 bourses devraient continuer d'être attribuées chaque année sur la base du budget ordinaire de l'ONU. Des bourses supplémentaires pourront être accordées au titre du Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance, en fonction du montant des contributions volontaires reçues chaque année. Le Programme devrait aussi être ouvert à un nombre limité de participants autofinancés. La Division de la codification continuera d'exécuter toutes les fonctions se rapportant à l'organisation et à l'administration du programme de bourses aussi longtemps qu'elle disposera des ressources nécessaires à cette fin.

49. Les directives contenues dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale devraient être suivies. Il est en particulier souhaitable d'utiliser, dans la mesure du possible, les ressources (en espèces et en nature) et les installations mises à disposition par les États Membres, les établissements d'enseignement, les fondations philanthropiques, les institutions et organisations nationales et internationales intéressées, et les particuliers intéressés. Il serait bon aussi, lors de la nomination des conférenciers pour les séminaires du Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international, de veiller à ce que les principaux systèmes juridiques soient représentés et qu'un équilibre entre les différentes régions du monde soit respecté, compte tenu des contraintes financières. Aucun effort ne devrait être épargné pour améliorer et maintenir le haut niveau de qualité des conférenciers et des séminaires.

50. *Cours régionaux* : La Division de la codification organisera des cours régionaux si elle dispose des ressources nécessaires.

51. *Médiathèque de droit international des Nations Unies* : La Division de la codification assurera la maintenance et le développement de la Médiathèque de droit international des Nations Unies si elle dispose des ressources nécessaires.

52. La Division de la codification poursuivra son programme de publication assistée par ordinateur des ouvrages juridiques énumérés aux alinéas a), b), e), f) et h) du paragraphe 30 et des documents pédagogiques, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires.

53. La Section des traités devrait continuer de fournir une assistance technique concernant l'enregistrement des traités, la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire des traités et les clauses finales, dans les limites des ressources existantes.

IV. Incidences administratives et financières de la participation de l'ONU au Programme d'assistance

A. En 2011

54. En 2011, les coûts réels de production et de distribution des publications aux institutions des pays en développement ont été couverts par les crédits ouverts au titre des services administratifs et services communs pour les programmes de fond dont relève chaque publication.

55. Pour le financement du Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international, il a été proposé d'imputer un montant total de 419 600 dollars au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques : dons et contributions) du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011¹².

56. Dans sa résolution 65/25, l'Assemblée générale a prié de nouveau les États Membres et les institutions et particuliers intéressés de verser des contributions volontaires pour financer les activités du Programme. Une note verbale a été envoyée aux États Membres le 8 avril 2011 afin d'appeler leur attention sur cette résolution.

57. En 2011, des contributions volontaires ont été versées pour financer le Programme [Chili (10 000 dollars), Israël (5 000 dollars) et Panama (1 500 dollars)] et certaines de ses activités : a) Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international [Chypre (2 516 dollars)]; b) cours régionaux de droit international [Nouvelle-Zélande (8 399 dollars)]; et c) Médiathèque de droit international des Nations Unies [Autriche (7 270 dollars), Norvège (35 676 dollars), République tchèque (938 dollars) et Thaïlande (3 000 dollars)]¹³. De plus, le Mexique a annoncé qu'il verserait une contribution de 5 000 dollars pour la Médiathèque.

B. En 2012-2013

58. En 2012-2013, les coûts de manutention et de distribution des publications juridiques parues durant cette période seront couverts par les crédits ouverts au titre des sections pertinentes du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013.

59. En ce qui concerne le Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international, il a été proposé d'imputer un montant de 420 000 dollars au titre du chapitre 8 (Affaires juridiques) du budget-programme pour

¹² Ce montant est inférieur à l'allocation finale réservée à cette activité pour l'exercice biennal précédent (446 600 dollars).

¹³ Après que le Secrétaire général a élaboré son rapport sur la question (A/65/514), des contributions volontaires ont été versées en 2010 pour financer le Programme de la Trinité-et-Tobago (10 000 dollars) et certaines de ses activités : a) Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international [Irlande (2 500 dollars)]; et b) Médiathèque de droit international des Nations Unies [Allemagne (33 900 dollars), Finlande (12 683 dollars), Irlande (5 543 dollars), Italie (5 000 dollars), Pays-Bas (50 000 dollars), Suède (25 000 dollars) et Suisse (24 975 dollars)].

l'exercice biennal 2012-2013, sous réserve que l'Assemblée générale approuve les recommandations relatives à ces programmes. Contrairement aux années précédentes, ce montant ne devrait pas être suffisant pour financer les cours régionaux en droit international.

60. Si l'Assemblée générale l'y invite, le Secrétaire général continuera de solliciter des contributions volontaires en espèces ou en nature pour le Programme.

V. Réunions du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies pour l'enseignement, l'étude, la diffusion et l'amélioration de la compréhension du droit international

A. Composition du Comité consultatif

61. Dans sa résolution 62/62, l'Assemblée générale a désigné 25 États Membres pour siéger au Comité consultatif du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2011. Ces États sont les suivants : Allemagne, Canada, Chypre, Colombie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Iran (République islamique d'), Italie, Jamaïque, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Pakistan, Portugal, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Soudan, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Uruguay.

62. Il y a lieu de noter que le mandat des membres actuels du Comité consultatif expirera le 31 décembre 2011 et que les nouveaux membres appelés à siéger du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015 seront désignés par l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session.

B. Examen du rapport du Secrétaire général par le Comité consultatif à sa quarante-sixième session

63. Pour l'établissement du rapport demandé dans la résolution 65/25, le Secrétaire général a rédigé à l'intention du Comité consultatif un projet de rapport couvrant les activités menées en 2011 au titre du Programme¹⁴.

64. Pour examiner le projet de rapport, le Comité consultatif a tenu, le 7 octobre 2011, sa quarante-sixième session, à laquelle ont participé les représentants suivants de ses membres : Allemagne, Canada, Chypre, Colombie, États-Unis, Éthiopie, France, Ghana, Iran, Italie, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Pakistan, Portugal, République tchèque, Russie, Tanzanie, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Uruguay.

65. La quarante-sixième session a été présidée par le Représentant permanent du Ghana, M. Ken Kanda.

66. Virginia Morris, administratrice générale juriste de la Division de la codification, a assuré la fonction de secrétaire du Comité consultatif, et Hanna Dreifeldt Lainé, juriste à la Division de la codification, celle de secrétaire adjointe.

¹⁴ A/AC.117/2011/CRP.1.

67. Avant que soit examiné le projet de rapport du Secrétaire général (A/AC.117/2011/CRP.1), la Secrétaire du Comité consultatif a parlé du travail effectué par la Division de la codification pour renforcer et revitaliser les différentes activités menées au titre du Programme, ainsi que des problèmes financiers que rencontrait le Programme.

68. Au cours de la session, plusieurs membres du Comité consultatif se sont déclarés favorables au Programme d'assistance, y compris la revitalisation des activités que la Division de la codification a entreprise ces dernières années, et ont souligné son importance pour la promotion du droit international. On s'est généralement inquiété de ce que le Programme ne disposait que de ressources financières limitées. On a pensé qu'il serait bon que le Programme se poursuive et se développe en étant doté de ressources suffisantes, en particulier en ce qui concerne la Médiathèque de droit international des Nations Unies et les cours régionaux de droit international. Certains ont estimé que, pour que ces activités puissent se poursuivre, il fallait absolument qu'elle soient financées au moyen du budget ordinaire. D'autres ont considéré que tous les États Membres devaient apporter des contributions volontaires, même modiques, pour les financer. Dans cette perspective, on a pensé qu'il serait bon d'étudier la possibilité de réduire le montant facturé au Fonds d'affectation spéciale pour le Programme d'assistance au titre de l'appui aux activités de la Division de la codification. Certains ont également été favorables à l'idée d'étudier la possibilité d'utiliser les recettes tirées de la vente des publications juridiques élaborées par la Division de la codification, en particulier celles énumérées au paragraphe 52, ainsi que de la vente de ses documents pédagogiques, pour contribuer au financement des activités menées par la Division dans le cadre du Programme, pour lesquelles des ressources suffisantes ne sont pas nécessairement prévues au budget ordinaire. Pour ce qui est des sites Web, l'importance des moteurs de recherche et du multilinguisme a été soulignée.

Annexe

Adresses URL des sites Web cités dans le rapport et administrés par le Bureau des affaires juridiques

<i>Site Web</i>	<i>Adresse URL</i>
Section des traités	
Collection des traités des Nations Unies	http://treaties.un.org
Division des affaires maritimes et du droit de la mer	
Océans et droit de la mer	http://www.un.org/Depts/los/index.htm
Division du droit commercial international	
Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	http://www.uncitral.org
Division de la codification	
Codification du droit international	http://www.un.org/law/lindex.htm
Sixième Commission de l'Assemblée générale	http://www.un.org/en/ga/sixth
Commission du droit international	http://www.un.org/law/ilc
Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	http://www.un.org/law/chartercomm
Comité spécial sur la question de la responsabilité pénale des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des experts en mission	http://www.un.org/law/criminalaccountability
Comité spécial sur l'administration de la justice à l'ONU	http://www.un.org/law/administrationofjustice
Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996	http://www.un.org/law/terrorism
Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens	http://www.un.org/law/jurisdictionalimmunities
Comité spécial chargé de l'élaboration d'une convention contre le clonage des êtres humains à des fins de reproduction	http://www.un.org/law/cloning
Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé	http://www.un.org/law/UNsafetyconvention
Statut de Rome de la Cour pénale internationale	http://untreaty.un.org/cod/icc

<i>Site Web</i>	<i>Adresse URL</i>
Programme d'assistance des Nations Unies pour l'enseignement, l'étude, la diffusion et l'amélioration de la compréhension du droit international	http://www.un.org/law/programmeofassistance
Programme de bourses de perfectionnement dans le domaine du droit international	http://www.un.org/law/ilfp
Cours régionaux de droit international	http://www.un.org/law/rcil
Médiathèque de droit international des Nations Unies	http://www.un.org/law/avl
Portail des publications juridiques de l'Organisation des Nations Unies	http://www.un.org/law/UNlegalpublications
Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies	http://www.un.org/law/repertory
Annuaire juridique des Nations Unies	http://www.un.org/law/UNJuridicalYearbook/index.htm
Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice	http://untreaty.un.org/law/ICJsummaries
Conférences diplomatiques (documents officiels rendant compte des travaux)	http://www.un.org/cod/diplomaticconferences
Recueil des sentences arbitrales de l'ONU	http://www.un.org/law/riaa
